



DEMANDE D'INFORMATIONS SUR LE DOSSIER DE CONDUITE

Les dossiers des conducteurs contiennent les informations suivantes :

- condamnations, suspensions, révocations, accidents, cours de prévention des accidents (pour plus d'informations, voir le formulaire DS-242.1)

Les dossiers du département des véhicules à moteur (Department of Motor Vehicles, DMV) ne contiennent pas les informations suivantes :

- les contraventions, l'historique des adresses, les condamnations et/ou les accidents au-delà de leur délai de conservation, la date de la première immatriculation, les informations sur le véhicule

Vous pouvez demander votre dossier.

Vous pouvez demander le dossier de quelqu'un d'autre..

INSTRUCTIONS :

- Un formulaire MV-15C distinct doit être utilisé pour chaque recherche demandée.
Vous devez présenter des documents prouvant votre identité (voir le formulaire ID-44 pour les preuves d'identité recevables).
La loi sur les véhicules et le trafic exige que le DMV facture des frais de recherche de 10 \$. Vous devez payer les frais même si le dossier du conducteur n'est pas retrouvé.

Si le DMV ne peut pas retrouver un dossier avec les informations que vous avez fournies, le DMV vous enverra une notification écrite pour vous informer que le dossier demandé n'a pas été trouvé.

- Je demande mon propre dossier. Je demande le dossier de quelqu'un d'autre. (Remplir les sections A et B).
(Remplir la section A UNIQUEMENT) Vous devez apposer vos initiales à côté de « l'utilisation autorisée » qui s'applique à votre demande à la page 2 du présent formulaire.

A. INFORMATIONS SUR LE DOSSIER DU CONDUCTEUR QUE VOUS DEMANDEZ :

NUMÉRO DE PERMIS DE CONDUIRE

OU

NOM (prénom, deuxième prénom, nom de famille) DATE DE NAISSANCE

B. VOS INFORMATIONS :

NOM (prénom, deuxième prénom, nom de famille) DATE DE NAISSANCE

ADRESSE POSTALE NUMÉRO D'APPT.

VILLE ÉTAT CODE POSTAL

AUTORISATION DE CARTE DE CRÉDIT

Ma signature autorise l'utilisation de ma carte de crédit pour le paiement de tous les frais liés à cette demande. Je comprends que je dois être présent(e) pour cette transaction.

Signez ici X (Titulaire de la carte — Signez avec votre nom complet) Date

FOR OFFICE USE ONLY Proof of Identification Provided by Requester: Proof of Qualification for a No Fee Abstract: MVR Signature X Initials Date

L'ESPACE SOUS LA LIGNE EST UNIQUEMENT DESTINÉ À LA VALIDATION.

La loi fédérale sur la protection de la vie privée des conducteurs (18 U.S.C. §2721. et seq.) (Driver's Privacy Protection Act, DDPA) régit l'accès aux dossiers des véhicules à moteur. Le bénéficiaire certifie par la présente que les informations fournies ci-après par le DMV seront utilisées uniquement à la ou les fins suivantes.

(Le bénéficiaire doit cocher toutes les cases applicables.)

1. ____ Utilisation dans le cadre d'une procédure civile, pénale, administrative ou arbitrale devant un tribunal ou une institution, y compris la signification d'un acte de procédure, une enquête en prévision d'un litige et l'exécution ou l'application de jugements et d'ordonnances ou conformément à une décision de justice. (18 U.S.C. §2721 (b)(4))
2. ____ Utilisation par un assureur, un organisme de soutien à l'assurance ou une entité autoassurée dans le cadre d'enquêtes sur les sinistres, d'activités de lutte contre la fraude, d'activités de tarification ou de souscription. (18 U.S.C. §2721 (b)(6))
3. ____ Utilisation pour la notification aux propriétaires de véhicules remorqués ou mis en fourrière. (18 U.S.C. §2721 (b)(7))
4. ____ Utilisation par un employeur, son agent ou son assureur pour obtenir des informations relatives au titulaire d'un permis de conduire commercial requises en vertu du Chapitre 313 du Titre 49 de l'U.S.C. (18 U.S.C. §2721 (b)(9))
5. ____ Utilisation dans le cadre normal des activités d'une entreprise légitime ou de ses agents, employés ou sous-traitants, mais seulement —
 - (A) pour vérifier l'exactitude des renseignements personnels soumis par le particulier à l'entreprise ou à ses agents, employés ou sous-traitants ; (18 U.S.C. §2721 (b)(3)(A)) et
 - (B) si les renseignements fournis ne sont pas ou ne sont plus exacts et obtenir ainsi les renseignements exacts, mais uniquement dans le but d'empêcher une fraude de la part du particulier, d'exercer des recours juridiques à son encontre ou de recouvrer une dette ou une sûreté à son égard. (18 U.S.C. §2721 (b)(3)(B))
6. ____ Utilisation requise par la loi sur les véhicules et la circulation de l'État de New York, article 19A — Exigences spéciales pour les chauffeurs de bus. (18 U.S.C. §2721 (b)(14))
7. ____ Utilisation requise par la loi sur les véhicules et la circulation de l'État de New York, article 19B — Exigences spéciales pour les transporteurs commerciaux. (18 U.S.C. §2721 (b)(14))
8. ____ Utilisation par tout organisme gouvernemental, y compris tout tribunal ou organisme d'application de la loi, dans l'exercice de ses fonctions. (18 U.S.C. §2721 (b)(1))
9. ____ Utilisation par toute personne ou entité privée agissant au nom d'une agence fédérale, étatique ou locale dans l'exercice de ses fonctions. (18 U.S.C. §2721 (b)(1))
10. ____ Utilisation en matière de sécurité des véhicules à moteur ou des conducteurs. (18 U.S.C. §2721 (b)(2))
11. ____ Utilisation dans le cadre des vols de véhicules à moteur. (18 U.S.C. §2721 (b)(2))
12. ____ Utilisation relative aux émissions des véhicules à moteur. (18 U.S.C. §2721 (b)(2))
13. ____ Utilisation relative aux modifications, rappels ou avis sur les produits automobiles. (18 U.S.C. §2721 (b)(2))
14. ____ Utilisation pour le contrôle des performances des véhicules automobiles, des pièces détachées et des concessionnaires. (18 U.S.C. §2721 (b)(2))
15. ____ Utilisation dans le cadre d'activités d'études de marché sur les véhicules à moteur, y compris les enquêtes. (18 U.S.C. §2721 (b)(2))
16. ____ Utilisation pour la suppression des enregistrements non-propriétaires dans les dossier propriétaires originaux des fabricants de véhicules à moteur. (18 U.S.C. §2721 (b)(2))
17. ____ Utilisation dans l'exploitation d'installations privées de transport à péage. (18 U.S.C. §2721 (b)(10))
18. ____ Utilisation par tout demandeur, si le demandeur démontre qu'il a obtenu le consentement écrit de la personne concernée par ces informations. (Possibilité d'utiliser le formulaire MV-15GC). (18 U.S.C. §2721 (b)(13))
19. ____ Utilisation spécifiquement autorisée par la loi de l'État de New York, SI cette utilisation est liée à la conduite d'un véhicule à moteur ou à la sécurité publique. Citez la loi spécifique de l'État de New York ici : _____ (18 U.S.C. §2721 (b)(14))
20. ____ Utilisation dans les activités de recherche et dans la production de rapports statistiques, **pour autant que les informations personnelles ne soient pas publiées, divulguées ou utilisées pour contacter des personnes.** (18 U.S.C. §2721 (b)(5))

Je certifie que si je reçois des dossiers ou des informations du DMV ou si j'y ai accès, je ne vais pas (i) utiliser ces dossiers ou ces informations à des fins d'immigration civile ou (ii) divulguer ces dossiers ou ces informations à une agence qui applique avant tout la loi sur l'immigration, par exemple les services d'application de la loi sur l'immigration et les douanes des États-Unis et les services des douanes et de la protection des frontières des États-Unis, ou à tout employé ou agent d'une telle agence, à moins que cette divulgation ne se fasse dans le cadre d'un accord de coopération entre la ville, l'État et les agences fédérales qui n'appliquent pas la loi sur l'immigration et que la divulgation soit limitée aux dossiers ou aux informations spécifiques recherchés dans le cadre de cet accord. Je certifie que, en plus de respecter les exigences de l'article 18 USC 2721(c), je conserverai pendant une période de cinq ans les dossiers de toutes les utilisations ainsi que l'identification de chaque personne ou entité appliquant avant tout la loi sur l'immigration et ayant reçu des dossiers ou des informations provenant du département de ladite personne ou entité certifiante. Je tiendrai les registres de la manière et sous la forme prescrites par le Commissaire, et je les rendrai disponibles pour inspection à la demande du Commissaire.

Signature du demandeur : _____
(SIGNATURE)

Date : _____

(NOM EN CARACTÈRES D'IMPRIMERIE)

Le fait de déposer sciemment une fausse déclaration ou de dissimuler un fait important dans cette déclaration écrite peut être sanctionné comme délit pénal. En outre, toute personne qui fait une fausse déclaration pour obtenir des informations personnelles à partir du dossier des véhicules à moteur d'une personne est passible d'amendes pénales fédérales en vertu de la loi sur la protection de la vie privée des conducteurs (DPPA).

reset / clear